

Tarbes
Le 21/02/2020

MODIFICATION DES HORAIRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Tous les candidats au premier tour des élections municipales des 15 et 22 mars prochain doivent obligatoirement déclarer leur candidature. Le dépôt des candidatures pour les élections municipales est ouvert depuis le 10 février.

A compter du lundi 24 février et jusqu'au jeudi 27 février 2020, dernier jour de dépôt de candidature, les déclarations seront reçues :

de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h

N'attendez pas les derniers moments pour déposer votre candidature.

Arrondissements	Lieux de dépôt
ARGELÈS-GAZOST	Sous-préfecture 1 avenue Monseigneur Flauss à Argelès-Gazost
BAGNÈRES-DE-BIGORRE	Sous-préfecture 4 avenue Jacques Soubielle à Bagnères-de-Bigorre
TARBES	Préfecture Entrée place Charles de Gaulle à Tarbes

Les sous-préfectures ne reçoivent que les candidatures présentées dans les communes de leur arrondissement.

Contact presse
05 62 56 65 05
05 62 56 65 26

Pref-communication
@hautes-
pyrenees.gouv.fr